

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                               |                             |                                                     |                                |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Le Phare Familial Inc.                                 | Numéro de permis<br>2018346 | Date d'inspection<br>Le 06 février 2025             |                                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Service de garde du Phare familial 2                |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 856-4943               |                                |                                     |
| Adresse<br>46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1                                    |                             |                                                     |                                |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Veronique Berube |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                          |                             | Règlement                                           | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté durant l'inspection.

Pendant l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié :

- Le ratio enfant personnel
- Accès à l'établissement
- Médicaments
- Espaces de rangement
- L'affichage est affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Lieu d'exploitation

Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants, à l'exception des médicaments administrés en cas de choc anaphylactique, qui doivent être rangés en lieu sûr, mais être accessibles.

Les documents affichés sont bien en vue dans l'établissement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer un jeu en lien avec le thème de la saint-valentin (ami secret) dans le gymnase. La MAQ a aussi observé les enfants jouer dans le gymnase, car il faisait trop froid pour aller jouer dehors.

Des interactions positives ont été observées entre les enfants et éducateurs.

original signé par  
Veronique Berube

Le 06 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par  
Sabrina Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2025

Date